Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 8 du 17 février 2017

PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 8

CIRCULAIRE N° 287/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR
relative au concours des sous-officiers du service des essences des armées en 2017.

Du *3 février 2017*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines ».*

CIRCULAIRE N° 287/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/RFR relative au concours des sous-officiers du service des essences des armées en 2017.

Du 3 février 2017

NOR D E F E 1 7 5 0 1 5 1 C

Références :

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 503.1.1.5) modifié.
Arrêté du 24 septembre 2009 (BOC N° 40 du 19 octobre 2009, texte 4 ; BOEM 503.1.2.1).
Arrêté du 14 juin 2016 (BOC n° 31 du 13 juillet 2016, texte 18 ; BOEM 503.1.3.3).
Arrêté du 30 août 2016 (BOC n° 45 du 6 octobre 2016, texte 2 ; BOEM 503.1.2.4).
Instruction n° 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014 (BOC n° 51 du 17 octobre 2014, texte 9 ; BOEM 510-4.1.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes et deux appendices.

Texte abrogé :

Circulaire n° 3009/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR du 26 août 2015 (BOC n° 45 du 8 octobre 2015, texte 30) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 8 du 17 février 2017, texte 8.

La présente circulaire, disponible sur le site intradef du service des essences des armées (SEA), a pour but de préciser, pour les candidats au concours de recrutement des sous-officiers du service des essences des armées (SOSEA), les conditions de candidature et les procédures d'inscription aux concours du recrutement SOSEA 2017.

1. INFORMATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES.

Le nombre de places offertes est fixé à 14 pour le concours 2017.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront le 28 avril 2017 au groupement de recrutement et de sélection (GRS) du Fort-Neuf de Paris-Vincennes. En fonction du nombre de candidats, d'autres sessions seront susceptibles d'être ouvertes.

Les épreuves d'admission se dérouleront du 28 mai au 2 juin 2017 à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône. Pour une session, la durée des épreuves pourra s'étendre sur une période de une à trois journées.

L'arrêté relatif aux concours du recrutement des SOSEA est consultable sur le site intradef du SEA (http://portail-essences.intradef.gouv.fr/metier/agent-technique).

2. CONDITIONS À REMPLIR AU 1ER JANVIER 2017.

Être âgé de 30 ans au plus (être né après le 01/01/1987 inclus).

Pour les candidats sous-officiers, avoir 3 ans de service minimum en tant que sous-officier (sous-officier avant le 1er janvier 2014).

Pour les candidats militaires du rang, avoir 5 ans de service minimum (entré en service avant le 1er janvier 2012).

Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (équivalent baccalauréat).

Détenir une habilitation d'accès aux informations classifiées « confidentiel défense » en cours de validité.

Être apte à faire campagne sans restriction.

Ne pas faire l'objet d'une exemption définitive de sport.

Ne pas présenter de contre-indication aux vaccinations légales et réglementaires figurant au calendrier vaccinal des armées.

Présenter le profil médical minimum suivant : (S : 3, I : 2, G : 3, Y : 4, C : 3, O : 2, P : 1).

3. DOSSIER D'INSCRIPTION.

Tous les candidats souhaitant déposer une candidature doivent répondre aux conditions du recrutement (paragraphe II.) et constituer, sous la responsabilité de leur direction des ressources humaines, le dossier composé des pièces suivantes :

- la fiche de candidature au concours pour le recrutement des sous-officiers du service des essences des armées, en pièce jointe de la présente circulaire ;

- la fiche de renseignement en PJ. de la présente circulaire ;

- un état signalétique et des services (ESS) ;

- un certificat médico-administratif d'aptitude initiale n° 620-4*/12 en cours de validité sur lequel doivent apparaître le profil médical (SIGYCOP), l'aptitude à servir et l'aptitude à la pratique du sport ;

- une habilitation d'accès aux informations classifiées « confidentiel défense » accordée ou renouvelée au vu d'une enquête de sécurité dont les conclusions datent de moins d'un an ou, le cas échéant, copie du bordereau d'envoi de la demande d'habilitation ;

- une photocopie du baccalauréat ou du titre reconnu équivalent.

Le dossier de candidature devra être adressé avant le 31 mars 2017 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA)
bureau personnels/épreuves-reconversion
47, rue Sainte Catherine Thiry
CS 60016
54035 Nancy cédex

La liste des candidats autorisés à concourir sera diffusée par note sous timbre DCSEA/SDRH/GDC/PM/RFR début avril 2017.

4. DESCRIPTION DES ÉPREUVES.

4.1. **Phase d'admissibilité.**

La phase d'admissibilité consiste au passage de tests psychotechniques visant à évaluer les capacités cognitives du candidat.

Les tests sont réalisés sur poste informatique et durent environ 1 heure.

4.2. **Phase d'admission.**

La phase d'admission comprend les épreuves suivantes :

- un premier entretien individuel de 30 min ;

- un deuxième entretien individuel de 30 min précédé de 60 min de préparation ;

- des épreuves sportives.

4.2.1. ***Premier entretien.***

Le premier entretien individuel vise à apprécier, pour chaque candidat, sa personnalité, son parcours, son équilibre émotionnel, ses motivations et éventuellement son niveau de qualification dans un domaine de spécialité particulier.

4.2.2. ***Deuxième entretien.***

Le deuxième entretien individuel vise à mettre en valeur les aptitudes du candidat au regard de ses connaissances générales, ses facultés d'expression et de raisonnement, et sa vivacité d'esprit.

Le candidat tire au hasard deux sujets se rapportant à des idées ou à des faits dont la connaissance est utile à la compréhension du monde contemporain. Il traite au choix l'un d'entre eux et bénéficie d'un temps de préparation de soixante minutes pendant lesquelles il rédige une introduction et le plan détaillé de son intervention. L'entretien débute par un exposé de dix minutes et se poursuit sous la forme d'un dialogue de vingt minutes avec le jury. À la fin de l'entretien, le candidat remet au jury la copie rédigée au cours de la préparation.

4.2.3. ***Épreuves sportives.***

Natation 50 m.

Épreuves de tractions et abdominaux.

Course de demi-fond de 3 000 m.

Les modalités d'exécution ainsi que les barèmes de cotation des épreuves sportives sont définis dans l'arrêté de 4e référence.

5. INTERLOCUTEURS.

Organisation du concours :

Cellule recrutement de la DCSEA :

- 841 420 80 62 et 01 55 58 80 62 ;

- 841 420 80 79 et 01 55 58 80 79 ;

- 841 420 80 39 et 01 55 58 80 39.

Gestion des dossiers, inscriptions et convocations :

Cellule épreuves de la DELPIA :

- 841 421 35 42 et 01 55 58 35 42.

6. INFORMATIONS SUR LE SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

Informations relatives au concours SOSEA :
http://portail-essences.intradef.gouv.fr/metier/agent-technique

Informations générales sur le service :
http://portail-essences.intradef.gouv.fr

7. DISPOSITIONS DIVERSES.

La circulaire n° 3009/DEF/DCSEA/SD-RH/GDC/PM/EFR du 26 août 2015 modifiée, relative au recrutement des sous-officiers du service des essences des armées en 2016 est abrogée.

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

L'ingénieur général de 2e classe,
directeur central du service des essences des armées par suppléance,

Jérôme LAFITTE.

ANNEXE I.

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES.

APPENDICE I.A.

FICHE D'INDICATIONS POUR REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE.

En tenant compte des indications ci-dessous, remplir avec le plus grand soin la fiche de candidature.

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Écrire en lettres capitales d'imprimerie ; transcription conforme à l'état civil ; laisser un espace si le nom comporte une particule ; pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse.

(3) Dans l'ordre de l'état civil.

(4) Cocher la case adéquate.

(5) Inscrire les noms propres en lettres capitales d'imprimerie.

(6) Diplômes de plus haut niveau.

Ne pas oublier de signer la fiche de candidature.

Avertissement.

Les réponses ont un caractère obligatoire.

La candidature ne pourra être retenue définitivement qu'après réception de la totalité des pièces constitutives du dossier.

Les informations sont destinées à être traitées sous forme automatisée.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès et de rectification pourra être exercé en adressant, par écrit, une demande à la direction centrale du service des essences des armées.

APPENDICE I.B.

FICHE DE CANDIDATURE.

FICHE DE CANDIDATURE

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES

Grade .....

Nom (1)(2)M., Mme, Mlle ..... **Epouse** .....

Prénoms (3) ..... **Nationalité**.....

Date et lieu de naissance .....

Numéro identifiant défense.....

Adresse de convocation (4) Personnelle Professionnelle

ADRESSE PERSONNELLE (5)

.....

.....

.....

Téléphone personnel :.....

Portable : .....

ADRESSE & RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS (5)

Armée ou Service :.....

Affectation :.....

Fonction :.....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Portable : .....

DIPLOMES DETENUS (6)

Diplôme :…….. ..... **Année :**.....

Diplôme :…….. ..... **Année :**.....

Diplôme :…….. ..... **Année :**.....

DATE **SIGNATURE DU CANDIDAT**

AVIS HIERARCHIQUE.

Avis du commandant de la formation administrative :
Avis technique du gestionnaire d'armée :
Avis du directeur des ressources humaines d'armée :

ANNEXE II.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

1. **<u>Concernant le recrutement du service des essences des armées</u> :**

Manière dont vous avez eu connaissance de ce concours (si par presse ou site internet, indiquer le nom du magazine ou du site) :
……
……
……

Organisme militaire vous ayant renseigné sur ce concours :
……
……
……